

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====
MAIRIE DE SAINT-PERREUX
=====



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94
=====

CONSEIL MUNICIPAL
=====

SEANCE du 8 septembre 2015
=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2015

Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 30 juin 2015

REGLEMENT DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Monsieur le Maire et Madame Stéphanie GUITTON, Conseillère Municipale chargée de l’Information, expose à l’Assemblée qu’un projet de règlement de l’affichage publicitaire par banderoles a été élaboré et diffusé aux conseillers municipaux pour étude en vue de le valider lors de la présente séance.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour et une Abstention:

- DECIDE de valider le règlement de voirie proposé qui sera annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de l’exécution de la présente décision
- NOMME deux élus référents : Lionel JOUNEAU et Patrice KERVADEC

ACHAT DE BANDEROLES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux structures métalliques ont été acquises dernièrement afin d'y afficher les évènements de la commune, voire des alentours. Il précise qu'elles sont d'ailleurs en phase d'installation.

Compte-tenu de leur situation intéressante, Mr le Maire suggère d'acheter 4 banderoles qui permettraient de diffuser des messages simples, émanant de la mairie (ex : Joyeuses fêtes).

La société Nuances de Redon propose un devis à 480€HT.

Suite au débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

REGLEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire et Monsieur Michel DESNÉE, Adjoint chargé de la voirie exposent à l'Assemblée qu'un projet de règlement de voirie a été élaboré et diffusé aux conseillers municipaux pour étude en vue de le valider lors de la présente séance.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de valider le règlement de voirie proposé qui sera annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

VOIRIE – COMPLÉMENT DE PANNEAUX

Dans le cadre du programme de sécurisation des voies du bourg, Mr le Maire rappelle les aménagements décidés préalablement par les élus sur certaines rues du bourg. Concomitamment à la mise en place d'éléments réduisant la vitesse des véhicules, un affichage approprié par le biais de panneaux doit être installé, notamment pour les zones à 30km/h.

Ainsi, Mr le Maire propose les devis suivants de la société Léone Sign :

- Affichage zone à 30 : 2 419.68 €HT
- Avertissement modification du régime de priorités : 728.28 €HT

Afin de respecter leurs engagements, et suite au débat, les élus valident à l'unanimité ces achats qui feront l'objet d'une inscription à la section Investissement du budget communal.

Ils chargent Mr le Maire de solliciter un complément de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

ASSURANCES – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 février dernier nommant la société Consultassur pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence pour les contrats d'assurance de la collectivité. La consultation s'est achevée le 28 mai, et Consultassur a procédé à l'analyse des offres, dont une synthèse est remise aux élus.

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient désormais d'attribuer les lots aux candidats les mieux disant dont les contrats débiteront le 1^{er} janvier 2016.

Eu égard à l'analyse des offres, Mr le Maire propose de retenir :

- Lot 1 - Dommage aux biens : GROUPAMA
- Lot 2 – Responsabilité civile : MAIF
- Lot 3 - Automobile : GROUPAMA
- Lot 4 – Protection juridique : MAIF
- Lot 5 – Risques statutaires : GROUPAMA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide de retenir la proposition de Mr le Maire;
2. Décide que les contrats prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
3. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

ASSURANCES – CONVENTION D’ASSISTANCE ANNUELLE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d’assistance annuelle proposée par la société Consultassur. En résumé, Consultassur apporterait son soutien dans le suivi de certains dossiers, le contrôle des factures d’assureurs, les conflits avec les assurances, pourrait émettre un avis sur la pertinence de souscrire une « Dommages et Ouvrages » pour les gros chantiers, etc. Le contrat serait signé pour 5 ans, et pourrait permettre également de relancer une consultation en assurance dans 3 ans.

Après avoir débattu sur les différents points de vue, le Conseil Municipal :

- 1 Décide de retenir la proposition de Consultassur;
- 2 Décide que le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- 3 Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

RÉSERVE FONCIERE : PARCELLE AA134

Mr le Maire présente la situation de la place dite « Impasse de l’Abbaye », appartenant à plusieurs copropriétaires. Compte tenu de sa localisation et de son entretien, Mr le Maire explique qu’il serait juste qu’elle soit communale, dans une logique d’aménagement urbain.

Mr le Maire soumet à l’assemblée de faire une offre d’achat aux propriétaires à hauteur de 9€ le m² pour cette parcelle mesurant 610m².

Après échanges des vues, le Conseil Municipal émet à l’unanimité un avis favorable à cette acquisition foncière.

BIEN VACANT ET SANS MAITRE – PARCELLE ZB275

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l’attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle ZB275, d’une contenance de 440m², est décédé en 1980, il y a donc plus de 30 ans. Il précise que ledit terrain supporte une ruine qui menace de s’effondrer, mettant en danger la sécurité des usagers de la rue de l’Oust. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l’assurance que ce dernier propriétaire est bien Mr PHILIPPOT, et des services fiscaux, que les taxes annuelles font l’objet d’une admission en non-valeur depuis plusieurs années.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l’Etat n’est pas entré en possession de ces biens. Cet immeuble revient donc à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Considérant que ce bien fait partie d’une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s’est présenté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité, d’exercer ses droits sur la parcelle ZB275, en application des dispositions de l’article 713 du code civil.

MOTION DE SOUTIEN A L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT-PERREUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT-PERREUX soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

VŒU CONCERNANT L'AMÉLIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA DESSERTE DE LA GARE REDON EN TGV DIRECTS

« Lors de la réunion du lundi 31 août à Redon, la Direction Régionale de la SNCF et le Conseil Régional de Bretagne ont présenté une grille de desserte de la Gare de Redon en TGV directs dont les contenus étaient déjà connus à la date du 7 Juillet 2015.

Néanmoins, au cours de cette même réunion, ils ont annoncé publiquement la reprise de négociations et le fait qu'une nouvelle date avait été retenue à cet effet, le mercredi 23 septembre 2015.

Au vu de ces informations, nous pouvons considérer que la discussion n'est pas close et que nous sommes toujours dans une posture de possible dialogue tendant à faire évoluer, quantitativement et qualitativement, l'offre de TGV directs desservant la Gare de Redon Bretagne Sud. C'est pourquoi, après des mois d'échanges épistolaires et de difficultés à nouer les contacts avec la SNCF, les collectivités

locales et les acteurs économiques du Pays de Redon réaffirment leur volonté de donner une nouvelle chance à la négociation.

Dans ce cadre, ils réaffirment leurs priorités qui permettraient d'aboutir à un compromis acceptable:

- Ajout d'un TGV direct dans chaque sens Paris-Redon et Redon-Paris, par rapport à la proposition actuelle, soit 5 TGV directs quotidiens dans le sens Redon-Paris et au minimum 4 dans le sens Paris-Bedon
- Arrivée en TGV direct le matin à Paris avant 8h30
- Arrivée en TGV direct le soir à Paris avant 21h00
- Arrivée en TGV direct le matin à Redon avant 9h30
- Combinaisons des dessertes possibles en « départ-arrivée » sur la Gare de Redon, le matin et le soir, ceci afin de limiter au maximum l'évasion des voyageurs TGV vers les gares de centre-ville de Rennes et de Nantes, telle que nous pouvons la constater aujourd'hui.

Ils rappellent au passage que les comptages quotidiens qui ont été réalisés, en 2009 puis en 2013, ont permis de démontrer sur une journée complète de mardi et de jeudi, que plus de 260 voyageurs montaient ou descendaient du TGV en Gare de Redon, soit une moyenne de 37 voyageurs par TGV. Ce chiffre pourrait être très largement dépassé à partir de 2017 si la desserte était améliorée selon les principes ci-dessus énoncés; en ce sens la préoccupation du territoire rejoint celle de la SNCF de favoriser et d'optimiser sa démarche commerciale.

Lors de la réunion du 31 août, chacun des participants a par ailleurs pu constater que ce dossier très sensible fait l'objet d'un très large consensus territorial: élus, acteurs économiques, usagers des transports ferroviaires, habitants du Pays de Redon Bretagne Sud. Les acteurs économiques expriment notamment avec force que des améliorations de desserte leur éviteront des déplacements difficiles vers Rennes et vers Nantes, ce qui contribuera plus efficacement à la performance économique de tout le sud-est de la Bretagne et au développement durable.

Les collectivités territoriales, impliquées financièrement dans le projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la Gare de Redon, sont disposées à favoriser, à la mesure de leurs moyens, le repositionnement offensif de la Gare TGV de Redon-Bretagne Sud. Cette action n'a de sens que si l'offre de desserte en TGV directs est améliorée dès 2017, à l'occasion de la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse. Ce sujet participe éminemment à l'aménagement futur du territoire breton et ligérien et en ce sens il est, bien évidemment, d'intérêt général.

L'ensemble des acteurs concernés rappellent aussi qu'ils resteront très attentifs à l'évolution des échanges et qu'ils ne manqueront pas de poursuivre et d'amplifier si nécessaire la mobilisation territoriale sur ces sujets essentiels pour le devenir du Pays de Redon et de sa zone d'attractivité ferroviaire TGV.

Sur la base de cet exposé, Mr le Maire de la Commune de SAINT-PERREUX, propose au Conseil municipal :

- 1/ d'apporter son soutien plein et entier aux propositions figurant ci-dessus et à la démarche de mobilisation engagée
- 2/ d'appuyer la demande transmise à la SNCF de renforcer la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, dès la mise en service de la LGV Bretagne, en 2017
- 3/ de revoir les horaires de desserte afin que la « journée de travail », à Paris ou à Redon, puisse être optimisée
- 4/ de favoriser une parfaite adéquation des dessertes de la Gare de Redon, le matin et le soir, par les TGV directs, ceci afin d'éviter que les voyageurs soient contraints de se rendre à Rennes ou à Nantes pour y prendre le TGV. »

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir débattu, se montre favorable à ce vœu.

INFORMATIONS

Gestion différenciée des espaces verts: Présentation du programme par Lucette GOSSELIN du SMGBO.

La gestion différenciée consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation ou leur usage, afin de répondre aux enjeux de développement durable tels que culturels, écologiques, sociaux ou économiques.

La méthode est la suivante :

- inventaire des espaces verts que l'on retranscrit ensuite sur une cartographie de la commune, permettant ainsi d'en connaître l'emplacement et la surface
- inventaire des pratiques d'entretien par les agents, permettant de ventiler un temps d'entretien par type d'espace
- classement des espaces selon 4 codes :
 - code 1 : aspect impeccable
 - code 2 : aspect soigné
 - code 3 : aspect rustique
 - code 4 : aspect naturel

Le document élaboré est évolutif afin de s'adapter au mieux aux pratiques des agents, aux attentes des élus, ainsi qu'à la parfaite compréhension des citoyens.

Semaine Bleue: Le repas aura lieu à Saint-Perreux le mardi 13 octobre (environ 300 personnes attendues) et sera animé par les convives eux-mêmes. La section « Danses Bretonnes » de l'ASL proposera un fest-deiz en après-midi.

Guirlandes de Noël: Dans le cadre du contrat, quelques guirlandes vont être changées.

Programme des festivités :

- Téléthon : week-end du 5 décembre 2015
- RDV de Noël : vendredi 18 décembre 2015

Associations:

- Nouvelle section de danse Country au sein de l'ASL.
- Activité de Tai Chi Chuan – Qi Gong toutes les semaines à la salle socioculturelle.
- Activité Théâtre en cours de création.

Enfance et Jeunesse: Le centre de loisirs et l'Espace Jeunes ont connu une bonne fréquentation ; le programme a été apprécié.

Communication:

- Le prochain bulletin municipal paraîtra début octobre.
- Le site Internet est actualisé régulièrement.

Informatique: Mr le Maire présente aux élus la faiblesse du système actuel de sauvegarde et de stockage des données informatiques de la commune. Il explique qu'il serait bon d'envisager un stockage via un serveur, et d'améliorer dans le même temps la sauvegarde informatique.

Rentrée scolaire: L'école Victor Hugo compte 64 élèves et l'école Saint-Joseph, 60.

TAPs:

- Yves GUILLAUME a intégré l'équipe d'animation des temps périscolaires, et proposera des activités autour du sport, du jardinage et du patrimoine. Il assure également un soutien au restaurant scolaire, à la garderie, ainsi qu'à l'administration du service animation. Ces nouvelles missions représentent environ 27% de son temps travail. Un agent du service technique devrait voir augmenter sa durée hebdomadaire de service afin de pallier à cette nouvelle organisation.

- Les bénévoles, chargés de l'encadrement de l'aide aux devoirs sont plus nombreuses cette année (nouvelles recrues : Chantal MORICE, Yvonne RIVIERE et Danielle GHIONE). Une convention leur a été proposée par la mairie afin de définir le rôle et les responsabilités de chacun.

- La facturation des activités ne semble pas avoir eu d'effet négatif sur l'inscription des enfants puisque la fréquentation, en ce début d'année scolaire, est stable par rapport à l'an passé.

- Tous les encadrants TAP ont également conventionné avec la mairie afin d'encadrer notamment le temps de préparation des activités, mais aussi le budget maximum accordé pour l'achat de fournitures.

- Un inventaire des fournitures a été effectué afin de les mutualiser au maximum entre les différents services.

Compostage: Une formation à destination des agents et des élus a eu lieu mercredi dernier, permettant ainsi de redémarrer sur de bonnes bases.

Maisons fleuries: Le Comité Départemental a été séduit par la commune de Saint-Perreux puisqu'il est passé 2 fois en mai et en juillet. Cela motive davantage la commission Embellissement pour améliorer encore l'aspect paysagé de la commune, et pourquoi ne pas envisager une Fleur.

Sécurisation des voies: La pose des coussins berlinois débutera prochainement dans la rue Sous le Bois. Concernant les routes départementales, nous sommes toujours en attente de la mise en place de simulations par les services du département.

La Sablière: Mr le Maire rappelle aux élus la demande émise par des habitants de la rue, afin de voir abattre les sapins plantés par la commune il y a plusieurs années. A cette fin, un devis avait été sollicité auprès d'une entreprise spécialisée. Finalement, le coût paraissant onéreux, c'est une entreprise de Plessé qui interviendra. Elle se chargera d'abattre les résineux, puis de les évacuer pour en faire des plaquettes de chauffage ; le tout gratuitement.

Voirie:

- L'entreprise Lemée a terminé la pose du bicouche devant les vestiaires du stade.
- PATA : Les travaux de restauration des routes sont en cours.
- Des abribus ont été commandés auprès des chantiers d'insertion, pour La Graë notamment ; nous devrions les recevoir pour la fin du mois.

Travaux:

- Les alvéoles ont été posées sous la pergola située près de la cale.
- Le parquet du chœur de l'église a été changé.
- Le dossier des ateliers communaux est toujours à l'étude afin d'en diminuer le budget prévisionnel et optimiser le projet qui devra être présenté lors du prochain Conseil Municipal.
- Stade : Les bâches des abris de touche vont être changées (coût : 455€HT). Les bénévoles du FC ont révisé la peinture des mains courantes, ainsi qu'un bac facilitant le nettoyage des chaussures de joueurs.

Maison Philippot : Mr le Maire explique que, suite à l'acquisition de droit de la propriété située rue de l'Oust, la destruction de la maison pourrait coûter environ 2000€.

Sentier de l'Oust: Un bureau d'étude a été contacté pour examiner la possibilité de réaliser un boviduc sous la route départementale près du cimetière de l'Oust. Le coût de l'étude (8700€HT) pourrait être financé par le SMAGSNBVO dans le cadre du contrat de territoire. Concernant la construction du boviduc, Mr le maire et les communes voisines (St Vincent et St Jean) souhaitent solliciter la CCPR et la Région pour en supporter le financement, le sentier s'inscrivant dans un projet commun de maillage doux du territoire Nord de Redon.

Tennis : Il est nécessaire de trouver une solution pour filtrer les accès au terrain.

Salle socioculturelle: Mr le maire explique qu'il a constaté, à plusieurs reprises, que les utilisateurs de la salle stationnent leur véhicule sur les dalles près des fenêtres situées au Sud, pour charger ou décharger. Or, cela occasionne des dégradations que nous ne pouvons laisser faire. Ainsi, Mr le maire suggère l'installation de piquets ou murets pour empêcher l'accès des véhicules à cet endroit. Il précise que l'interdiction d'accès sera noté dans le règlement de la salle.

Un extincteur, mal situé, pourrait être changé de place, près des sanitaires Hommes.

Maison paroissiale: Nous sommes toujours en attente d'un retour du diocèse sur la proposition communale.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====
MAIRIE DE SAINT-PERREUX
=====



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94
=====

CONSEIL MUNICIPAL
=====

SEANCE du 8 septembre 2015
=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2015

Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 30 juin 2015

REGLEMENT DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Monsieur le Maire et Madame Stéphanie GUITTON, Conseillère Municipale chargée de l’Information, expose à l’Assemblée qu’un projet de règlement de l’affichage publicitaire par banderoles a été élaboré et diffusé aux conseillers municipaux pour étude en vue de le valider lors de la présente séance.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour et une Abstention:

- DECIDE de valider le règlement de voirie proposé qui sera annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de l’exécution de la présente décision
- NOMME deux élus référents : Lionel JOUNEAU et Patrice KERVADEC

ACHAT DE BANDEROLES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux structures métalliques ont été acquises dernièrement afin d'y afficher les évènements de la commune, voire des alentours. Il précise qu'elles sont d'ailleurs en phase d'installation.

Compte-tenu de leur situation intéressante, Mr le Maire suggère d'acheter 4 banderoles qui permettraient de diffuser des messages simples, émanant de la mairie (ex : Joyeuses fêtes).

La société Nuances de Redon propose un devis à 480€HT.

Suite au débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

REGLEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire et Monsieur Michel DESNÉE, Adjoint chargé de la voirie exposent à l'Assemblée qu'un projet de règlement de voirie a été élaboré et diffusé aux conseillers municipaux pour étude en vue de le valider lors de la présente séance.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de valider le règlement de voirie proposé qui sera annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

VOIRIE – COMPLÉMENT DE PANNEAUX

Dans le cadre du programme de sécurisation des voies du bourg, Mr le Maire rappelle les aménagements décidés préalablement par les élus sur certaines rues du bourg. Concomitamment à la mise en place d'éléments réduisant la vitesse des véhicules, un affichage approprié par le biais de panneaux doit être installé, notamment pour les zones à 30km/h.

Ainsi, Mr le Maire propose les devis suivants de la société Léone Sign :

- Affichage zone à 30 : 2 419.68 €HT
- Avertissement modification du régime de priorités : 728.28 €HT

Afin de respecter leurs engagements, et suite au débat, les élus valident à l'unanimité ces achats qui feront l'objet d'une inscription à la section Investissement du budget communal.

Ils chargent Mr le Maire de solliciter un complément de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

ASSURANCES – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 février dernier nommant la société Consultassur pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence pour les contrats d'assurance de la collectivité. La consultation s'est achevée le 28 mai, et Consultassur a procédé à l'analyse des offres, dont une synthèse est remise aux élus.

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient désormais d'attribuer les lots aux candidats les mieux disant dont les contrats débiteront le 1^{er} janvier 2016.

Eu égard à l'analyse des offres, Mr le Maire propose de retenir :

- Lot 1 - Dommage aux biens : GROUPAMA
- Lot 2 – Responsabilité civile : MAIF
- Lot 3 - Automobile : GROUPAMA
- Lot 4 – Protection juridique : MAIF
- Lot 5 – Risques statutaires : GROUPAMA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide de retenir la proposition de Mr le Maire;
2. Décide que les contrats prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
3. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

ASSURANCES – CONVENTION D’ASSISTANCE ANNUELLE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d’assistance annuelle proposée par la société Consultassur. En résumé, Consultassur apporterait son soutien dans le suivi de certains dossiers, le contrôle des factures d’assureurs, les conflits avec les assurances, pourrait émettre un avis sur la pertinence de souscrire une « Dommages et Ouvrages » pour les gros chantiers, etc. Le contrat serait signé pour 5 ans, et pourrait permettre également de relancer une consultation en assurance dans 3 ans.

Après avoir débattu sur les différents points de vue, le Conseil Municipal :

- 1 Décide de retenir la proposition de Consultassur;
- 2 Décide que le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- 3 Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

RÉSERVE FONCIERE : PARCELLE AA134

Mr le Maire présente la situation de la place dite « Impasse de l’Abbaye », appartenant à plusieurs copropriétaires. Compte tenu de sa localisation et de son entretien, Mr le Maire explique qu’il serait juste qu’elle soit communale, dans une logique d’aménagement urbain.

Mr le Maire soumet à l’assemblée de faire une offre d’achat aux propriétaires à hauteur de 9€ le m² pour cette parcelle mesurant 610m².

Après échanges des vues, le Conseil Municipal émet à l’unanimité un avis favorable à cette acquisition foncière.

BIEN VACANT ET SANS MAITRE – PARCELLE ZB275

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l’attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle ZB275, d’une contenance de 440m², est décédé en 1980, il y a donc plus de 30 ans. Il précise que ledit terrain supporte une ruine qui menace de s’effondrer, mettant en danger la sécurité des usagers de la rue de l’Oust. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l’assurance que ce dernier propriétaire est bien Mr PHILIPPOT, et des services fiscaux, que les taxes annuelles font l’objet d’une admission en non-valeur depuis plusieurs années.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l’Etat n’est pas entré en possession de ces biens. Cet immeuble revient donc à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Considérant que ce bien fait partie d’une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s’est présenté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité, d’exercer ses droits sur la parcelle ZB275, en application des dispositions de l’article 713 du code civil.

MOTION DE SOUTIEN A L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT-PERREUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT-PERREUX soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

VŒU CONCERNANT L'AMÉLIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA DESSERTE DE LA GARE REDON EN TGV DIRECTS

« Lors de la réunion du lundi 31 août à Redon, la Direction Régionale de la SNCF et le Conseil Régional de Bretagne ont présenté une grille de desserte de la Gare de Redon en TGV directs dont les contenus étaient déjà connus à la date du 7 Juillet 2015.

Néanmoins, au cours de cette même réunion, ils ont annoncé publiquement la reprise de négociations et le fait qu'une nouvelle date avait été retenue à cet effet, le mercredi 23 septembre 2015.

Au vu de ces informations, nous pouvons considérer que la discussion n'est pas close et que nous sommes toujours dans une posture de possible dialogue tendant à faire évoluer, quantitativement et qualitativement, l'offre de TGV directs desservant la Gare de Redon Bretagne Sud. C'est pourquoi, après des mois d'échanges épistolaires et de difficultés à nouer les contacts avec la SNCF, les collectivités

locales et les acteurs économiques du Pays de Redon réaffirment leur volonté de donner une nouvelle chance à la négociation.

Dans ce cadre, ils réaffirment leurs priorités qui permettraient d'aboutir à un compromis acceptable:

- Ajout d'un TGV direct dans chaque sens Paris-Redon et Redon-Paris, par rapport à la proposition actuelle, soit 5 TGV directs quotidiens dans le sens Redon-Paris et au minimum 4 dans le sens Paris-Bedon
- Arrivée en TGV direct le matin à Paris avant 8h30
- Arrivée en TGV direct le soir à Paris avant 21h00
- Arrivée en TGV direct le matin à Redon avant 9h30
- Combinaisons des dessertes possibles en « départ-arrivée » sur la Gare de Redon, le matin et le soir, ceci afin de limiter au maximum l'évasion des voyageurs TGV vers les gares de centre-ville de Rennes et de Nantes, telle que nous pouvons la constater aujourd'hui.

Ils rappellent au passage que les comptages quotidiens qui ont été réalisés, en 2009 puis en 2013, ont permis de démontrer sur une journée complète de mardi et de jeudi, que plus de 260 voyageurs montaient ou descendaient du TGV en Gare de Redon, soit une moyenne de 37 voyageurs par TGV. Ce chiffre pourrait être très largement dépassé à partir de 2017 si la desserte était améliorée selon les principes ci-dessus énoncés; en ce sens la préoccupation du territoire rejoint celle de la SNCF de favoriser et d'optimiser sa démarche commerciale.

Lors de la réunion du 31 août, chacun des participants a par ailleurs pu constater que ce dossier très sensible fait l'objet d'un très large consensus territorial: élus, acteurs économiques, usagers des transports ferroviaires, habitants du Pays de Redon Bretagne Sud. Les acteurs économiques expriment notamment avec force que des améliorations de desserte leur éviteront des déplacements difficiles vers Rennes et vers Nantes, ce qui contribuera plus efficacement à la performance économique de tout le sud-est de la Bretagne et au développement durable.

Les collectivités territoriales, impliquées financièrement dans le projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la Gare de Redon, sont disposées à favoriser, à la mesure de leurs moyens, le repositionnement offensif de la Gare TGV de Redon-Bretagne Sud. Cette action n'a de sens que si l'offre de desserte en TGV directs est améliorée dès 2017, à l'occasion de la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse. Ce sujet participe éminemment à l'aménagement futur du territoire breton et ligérien et en ce sens il est, bien évidemment, d'intérêt général.

L'ensemble des acteurs concernés rappellent aussi qu'ils resteront très attentifs à l'évolution des échanges et qu'ils ne manqueront pas de poursuivre et d'amplifier si nécessaire la mobilisation territoriale sur ces sujets essentiels pour le devenir du Pays de Redon et de sa zone d'attractivité ferroviaire TGV.

Sur la base de cet exposé, Mr le Maire de la Commune de SAINT-PERREUX, propose au Conseil municipal :

- 1/ d'apporter son soutien plein et entier aux propositions figurant ci-dessus et à la démarche de mobilisation engagée
- 2/ d'appuyer la demande transmise à la SNCF de renforcer la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, dès la mise en service de la LGV Bretagne, en 2017
- 3/ de revoir les horaires de desserte afin que la « journée de travail », à Paris ou à Redon, puisse être optimisée
- 4/ de favoriser une parfaite adéquation des dessertes de la Gare de Redon, le matin et le soir, par les TGV directs, ceci afin d'éviter que les voyageurs soient contraints de se rendre à Rennes ou à Nantes pour y prendre le TGV. »

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir débattu, se montre favorable à ce vœu.

INFORMATIONS

Gestion différenciée des espaces verts: Présentation du programme par Lucette GOSSELIN du SMGBO.

La gestion différenciée consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation ou leur usage, afin de répondre aux enjeux de développement durable tels que culturels, écologiques, sociaux ou économiques.

La méthode est la suivante :

- inventaire des espaces verts que l'on retranscrit ensuite sur une cartographie de la commune, permettant ainsi d'en connaître l'emplacement et la surface
- inventaire des pratiques d'entretien par les agents, permettant de ventiler un temps d'entretien par type d'espace
- classement des espaces selon 4 codes :
 - code 1 : aspect impeccable
 - code 2 : aspect soigné
 - code 3 : aspect rustique
 - code 4 : aspect naturel

Le document élaboré est évolutif afin de s'adapter au mieux aux pratiques des agents, aux attentes des élus, ainsi qu'à la parfaite compréhension des citoyens.

Semaine Bleue: Le repas aura lieu à Saint-Perreux le mardi 13 octobre (environ 300 personnes attendues) et sera animé par les convives eux-mêmes. La section « Danses Bretonnes » de l'ASL proposera un fest-deiz en après-midi.

Guirlandes de Noël: Dans le cadre du contrat, quelques guirlandes vont être changées.

Programme des festivités :

- Téléthon : week-end du 5 décembre 2015
- RDV de Noël : vendredi 18 décembre 2015

Associations:

- Nouvelle section de danse Country au sein de l'ASL.
- Activité de Tai Chi Chuan – Qi Gong toutes les semaines à la salle socioculturelle.
- Activité Théâtre en cours de création.

Enfance et Jeunesse: Le centre de loisirs et l'Espace Jeunes ont connu une bonne fréquentation ; le programme a été apprécié.

Communication:

- Le prochain bulletin municipal paraîtra début octobre.
- Le site Internet est actualisé régulièrement.

Informatique: Mr le Maire présente aux élus la faiblesse du système actuel de sauvegarde et de stockage des données informatiques de la commune. Il explique qu'il serait bon d'envisager un stockage via un serveur, et d'améliorer dans le même temps la sauvegarde informatique.

Rentrée scolaire: L'école Victor Hugo compte 64 élèves et l'école Saint-Joseph, 60.

TAPs:

- Yves GUILLAUME a intégré l'équipe d'animation des temps périscolaires, et proposera des activités autour du sport, du jardinage et du patrimoine. Il assure également un soutien au restaurant scolaire, à la garderie, ainsi qu'à l'administration du service animation. Ces nouvelles missions représentent environ 27% de son temps travail. Un agent du service technique devrait voir augmenter sa durée hebdomadaire de service afin de pallier à cette nouvelle organisation.

- Les bénévoles, chargés de l'encadrement de l'aide aux devoirs sont plus nombreuses cette année (nouvelles recrues : Chantal MORICE, Yvonne RIVIERE et Danielle GHIONE). Une convention leur a été proposée par la mairie afin de définir le rôle et les responsabilités de chacun.

- La facturation des activités ne semble pas avoir eu d'effet négatif sur l'inscription des enfants puisque la fréquentation, en ce début d'année scolaire, est stable par rapport à l'an passé.

- Tous les encadrants TAP ont également conventionné avec la mairie afin d'encadrer notamment le temps de préparation des activités, mais aussi le budget maximum accordé pour l'achat de fournitures.

- Un inventaire des fournitures a été effectué afin de les mutualiser au maximum entre les différents services.

Compostage: Une formation à destination des agents et des élus a eu lieu mercredi dernier, permettant ainsi de redémarrer sur de bonnes bases.

Maisons fleuries: Le Comité Départemental a été séduit par la commune de Saint-Perreux puisqu'il est passé 2 fois en mai et en juillet. Cela motive davantage la commission Embellissement pour améliorer encore l'aspect paysagé de la commune, et pourquoi ne pas envisager une Fleur.

Sécurisation des voies: La pose des coussins berlinois débutera prochainement dans la rue Sous le Bois. Concernant les routes départementales, nous sommes toujours en attente de la mise en place de simulations par les services du département.

La Sablière: Mr le Maire rappelle aux élus la demande émise par des habitants de la rue, afin de voir abattre les sapins plantés par la commune il y a plusieurs années. A cette fin, un devis avait été sollicité auprès d'une entreprise spécialisée. Finalement, le coût paraissant onéreux, c'est une entreprise de Plessé qui interviendra. Elle se chargera d'abattre les résineux, puis de les évacuer pour en faire des plaquettes de chauffage ; le tout gratuitement.

Voirie:

- L'entreprise Lemée a terminé la pose du bicouche devant les vestiaires du stade.
- PATA : Les travaux de restauration des routes sont en cours.
- Des abribus ont été commandés auprès des chantiers d'insertion, pour La Graë notamment ; nous devrions les recevoir pour la fin du mois.

Travaux:

- Les alvéoles ont été posées sous la pergola située près de la cale.
- Le parquet du chœur de l'église a été changé.
- Le dossier des ateliers communaux est toujours à l'étude afin d'en diminuer le budget prévisionnel et optimiser le projet qui devra être présenté lors du prochain Conseil Municipal.
- Stade : Les bâches des abris de touche vont être changées (coût : 455€HT). Les bénévoles du FC ont révisé la peinture des mains courantes, ainsi qu'un bac facilitant le nettoyage des chaussures de joueurs.

Maison Philippot : Mr le Maire explique que, suite à l'acquisition de droit de la propriété située rue de l'Oust, la destruction de la maison pourrait coûter environ 2000€.

Sentier de l'Oust: Un bureau d'étude a été contacté pour examiner la possibilité de réaliser un boviduc sous la route départementale près du cimetière de l'Oust. Le coût de l'étude (8700€HT) pourrait être financé par le SMAGSNBVO dans le cadre du contrat de territoire. Concernant la construction du boviduc, Mr le maire et les communes voisines (St Vincent et St Jean) souhaitent solliciter la CCPR et la Région pour en supporter le financement, le sentier s'inscrivant dans un projet commun de maillage doux du territoire Nord de Redon.

Tennis : Il est nécessaire de trouver une solution pour filtrer les accès au terrain.

Salle socioculturelle: Mr le maire explique qu'il a constaté, à plusieurs reprises, que les utilisateurs de la salle stationnent leur véhicule sur les dalles près des fenêtres situées au Sud, pour charger ou décharger. Or, cela occasionne des dégradations que nous ne pouvons laisser faire. Ainsi, Mr le maire suggère l'installation de piquets ou murets pour empêcher l'accès des véhicules à cet endroit. Il précise que l'interdiction d'accès sera noté dans le règlement de la salle.

Un extincteur, mal situé, pourrait être changé de place, près des sanitaires Hommes.

Maison paroissiale: Nous sommes toujours en attente d'un retour du diocèse sur la proposition communale.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====
MAIRIE DE SAINT-PERREUX
=====



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94
=====

CONSEIL MUNICIPAL
=====

SEANCE du 8 septembre 2015
=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2015

Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 30 juin 2015

REGLEMENT DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Monsieur le Maire et Madame Stéphanie GUITTON, Conseillère Municipale chargée de l’Information, expose à l’Assemblée qu’un projet de règlement de l’affichage publicitaire par banderoles a été élaboré et diffusé aux conseillers municipaux pour étude en vue de le valider lors de la présente séance.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour et une Abstention:

- DECIDE de valider le règlement de voirie proposé qui sera annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de l’exécution de la présente décision
- NOMME deux élus référents : Lionel JOUNEAU et Patrice KERVADEC

ACHAT DE BANDEROLES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux structures métalliques ont été acquises dernièrement afin d'y afficher les évènements de la commune, voire des alentours. Il précise qu'elles sont d'ailleurs en phase d'installation.

Compte-tenu de leur situation intéressante, Mr le Maire suggère d'acheter 4 banderoles qui permettraient de diffuser des messages simples, émanant de la mairie (ex : Joyeuses fêtes).

La société Nuances de Redon propose un devis à 480€HT.

Suite au débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

REGLEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire et Monsieur Michel DESNÉE, Adjoint chargé de la voirie exposent à l'Assemblée qu'un projet de règlement de voirie a été élaboré et diffusé aux conseillers municipaux pour étude en vue de le valider lors de la présente séance.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de valider le règlement de voirie proposé qui sera annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

VOIRIE – COMPLÉMENT DE PANNEAUX

Dans le cadre du programme de sécurisation des voies du bourg, Mr le Maire rappelle les aménagements décidés préalablement par les élus sur certaines rues du bourg. Concomitamment à la mise en place d'éléments réduisant la vitesse des véhicules, un affichage approprié par le biais de panneaux doit être installé, notamment pour les zones à 30km/h.

Ainsi, Mr le Maire propose les devis suivants de la société Léone Sign :

- Affichage zone à 30 : 2 419.68 €HT
- Avertissement modification du régime de priorités : 728.28 €HT

Afin de respecter leurs engagements, et suite au débat, les élus valident à l'unanimité ces achats qui feront l'objet d'une inscription à la section Investissement du budget communal.

Ils chargent Mr le Maire de solliciter un complément de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

ASSURANCES – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 février dernier nommant la société Consultassur pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence pour les contrats d'assurance de la collectivité. La consultation s'est achevée le 28 mai, et Consultassur a procédé à l'analyse des offres, dont une synthèse est remise aux élus.

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient désormais d'attribuer les lots aux candidats les mieux disant dont les contrats débiteront le 1^{er} janvier 2016.

Eu égard à l'analyse des offres, Mr le Maire propose de retenir :

- Lot 1 - Dommage aux biens : GROUPAMA
- Lot 2 – Responsabilité civile : MAIF
- Lot 3 - Automobile : GROUPAMA
- Lot 4 – Protection juridique : MAIF
- Lot 5 – Risques statutaires : GROUPAMA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide de retenir la proposition de Mr le Maire;
2. Décide que les contrats prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
3. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

ASSURANCES – CONVENTION D'ASSISTANCE ANNUELLE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'assistance annuelle proposée par la société Consultassur. En résumé, Consultassur apporterait son soutien dans le suivi de certains dossiers, le contrôle des factures d'assureurs, les conflits avec les assurances, pourrait émettre un avis sur la pertinence de souscrire une « Dommages et Ouvrages » pour les gros chantiers, etc. Le contrat serait signé pour 5 ans, et pourrait permettre également de relancer une consultation en assurance dans 3 ans.

Après avoir débattu sur les différents points de vue, le Conseil Municipal :

- 1 Décide de retenir la proposition de Consultassur;
- 2 Décide que le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- 3 Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

RÉSERVE FONCIERE : PARCELLE AA134

Mr le Maire présente la situation de la place dite « Impasse de l'Abbaye », appartenant à plusieurs copropriétaires. Compte tenu de sa localisation et de son entretien, Mr le Maire explique qu'il serait juste qu'elle soit communale, dans une logique d'aménagement urbain.

Mr le Maire soumet à l'assemblée de faire une offre d'achat aux propriétaires à hauteur de 9€ le m² pour cette parcelle mesurant 610m².

Après échanges des vues, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette acquisition foncière.

BIEN VACANT ET SANS MAITRE – PARCELLE ZB275

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle ZB275, d'une contenance de 440m², est décédé en 1980, il y a donc plus de 30 ans. Il précise que ledit terrain supporte une ruine qui menace de s'effondrer, mettant en danger la sécurité des usagers de la rue de l'Oust. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que ce dernier propriétaire est bien Mr PHILIPPOT, et des services fiscaux, que les taxes annuelles font l'objet d'une admission en non-valeur depuis plusieurs années.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens. Cet immeuble revient donc à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Considérant que ce bien fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exercer ses droits sur la parcelle ZB275, en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

MOTION DE SOUTIEN A L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT-PERREUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT-PERREUX soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

VŒU CONCERNANT L'AMÉLIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA DESSERTE DE LA GARE REDON EN TGV DIRECTS

« Lors de la réunion du lundi 31 août à Redon, la Direction Régionale de la SNCF et le Conseil Régional de Bretagne ont présenté une grille de desserte de la Gare de Redon en TGV directs dont les contenus étaient déjà connus à la date du 7 Juillet 2015.

Néanmoins, au cours de cette même réunion, ils ont annoncé publiquement la reprise de négociations et le fait qu'une nouvelle date avait été retenue à cet effet, le mercredi 23 septembre 2015.

Au vu de ces informations, nous pouvons considérer que la discussion n'est pas close et que nous sommes toujours dans une posture de possible dialogue tendant à faire évoluer, quantitativement et qualitativement, l'offre de TGV directs desservant la Gare de Redon Bretagne Sud. C'est pourquoi, après des mois d'échanges épistolaires et de difficultés à nouer les contacts avec la SNCF, les collectivités

locales et les acteurs économiques du Pays de Redon réaffirment leur volonté de donner une nouvelle chance à la négociation.

Dans ce cadre, ils réaffirment leurs priorités qui permettraient d'aboutir à un compromis acceptable:

- Ajout d'un TGV direct dans chaque sens Paris-Redon et Redon-Paris, par rapport à la proposition actuelle, soit 5 TGV directs quotidiens dans le sens Redon-Paris et au minimum 4 dans le sens Paris-Bedon
- Arrivée en TGV direct le matin à Paris avant 8h30
- Arrivée en TGV direct le soir à Paris avant 21h00
- Arrivée en TGV direct le matin à Redon avant 9h30
- Combinaisons des dessertes possibles en « départ-arrivée » sur la Gare de Redon, le matin et le soir, ceci afin de limiter au maximum l'évasion des voyageurs TGV vers les gares de centre-ville de Rennes et de Nantes, telle que nous pouvons la constater aujourd'hui.

Ils rappellent au passage que les comptages quotidiens qui ont été réalisés, en 2009 puis en 2013, ont permis de démontrer sur une journée complète de mardi et de jeudi, que plus de 260 voyageurs montaient ou descendaient du TGV en Gare de Redon, soit une moyenne de 37 voyageurs par TGV. Ce chiffre pourrait être très largement dépassé à partir de 2017 si la desserte était améliorée selon les principes ci-dessus énoncés; en ce sens la préoccupation du territoire rejoint celle de la SNCF de favoriser et d'optimiser sa démarche commerciale.

Lors de la réunion du 31 août, chacun des participants a par ailleurs pu constater que ce dossier très sensible fait l'objet d'un très large consensus territorial: élus, acteurs économiques, usagers des transports ferroviaires, habitants du Pays de Redon Bretagne Sud. Les acteurs économiques expriment notamment avec force que des améliorations de desserte leur éviteront des déplacements difficiles vers Rennes et vers Nantes, ce qui contribuera plus efficacement à la performance économique de tout le sud-est de la Bretagne et au développement durable.

Les collectivités territoriales, impliquées financièrement dans le projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la Gare de Redon, sont disposées à favoriser, à la mesure de leurs moyens, le repositionnement offensif de la Gare TGV de Redon-Bretagne Sud. Cette action n'a de sens que si l'offre de desserte en TGV directs est améliorée dès 2017, à l'occasion de la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse. Ce sujet participe éminemment à l'aménagement futur du territoire breton et ligérien et en ce sens il est, bien évidemment, d'intérêt général.

L'ensemble des acteurs concernés rappellent aussi qu'ils resteront très attentifs à l'évolution des échanges et qu'ils ne manqueront pas de poursuivre et d'amplifier si nécessaire la mobilisation territoriale sur ces sujets essentiels pour le devenir du Pays de Redon et de sa zone d'attractivité ferroviaire TGV.

Sur la base de cet exposé, Mr le Maire de la Commune de SAINT-PERREUX, propose au Conseil municipal :

- 1/ d'apporter son soutien plein et entier aux propositions figurant ci-dessus et à la démarche de mobilisation engagée
- 2/ d'appuyer la demande transmise à la SNCF de renforcer la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, dès la mise en service de la LGV Bretagne, en 2017
- 3/ de revoir les horaires de desserte afin que la « journée de travail », à Paris ou à Redon, puisse être optimisée
- 4/ de favoriser une parfaite adéquation des dessertes de la Gare de Redon, le matin et le soir, par les TGV directs, ceci afin d'éviter que les voyageurs soient contraints de se rendre à Rennes ou à Nantes pour y prendre le TGV. »

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir débattu, se montre favorable à ce vœu.

INFORMATIONS

Gestion différenciée des espaces verts: Présentation du programme par Lucette GOSSELIN du SMGBO.

La gestion différenciée consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation ou leur usage, afin de répondre aux enjeux de développement durable tels que culturels, écologiques, sociaux ou économiques.

La méthode est la suivante :

- inventaire des espaces verts que l'on retranscrit ensuite sur une cartographie de la commune, permettant ainsi d'en connaître l'emplacement et la surface
- inventaire des pratiques d'entretien par les agents, permettant de ventiler un temps d'entretien par type d'espace
- classement des espaces selon 4 codes :
 - code 1 : aspect impeccable
 - code 2 : aspect soigné
 - code 3 : aspect rustique
 - code 4 : aspect naturel

Le document élaboré est évolutif afin de s'adapter au mieux aux pratiques des agents, aux attentes des élus, ainsi qu'à la parfaite compréhension des citoyens.

Semaine Bleue: Le repas aura lieu à Saint-Perreux le mardi 13 octobre (environ 300 personnes attendues) et sera animé par les convives eux-mêmes. La section « Danses Bretonnes » de l'ASL proposera un fest-deiz en après-midi.

Guirlandes de Noël: Dans le cadre du contrat, quelques guirlandes vont être changées.

Programme des festivités :

- Téléthon : week-end du 5 décembre 2015
- RDV de Noël : vendredi 18 décembre 2015

Associations:

- Nouvelle section de danse Country au sein de l'ASL.
- Activité de Tai Chi Chuan – Qi Gong toutes les semaines à la salle socioculturelle.
- Activité Théâtre en cours de création.

Enfance et Jeunesse: Le centre de loisirs et l'Espace Jeunes ont connu une bonne fréquentation ; le programme a été apprécié.

Communication:

- Le prochain bulletin municipal paraîtra début octobre.
- Le site Internet est actualisé régulièrement.

Informatique: Mr le Maire présente aux élus la faiblesse du système actuel de sauvegarde et de stockage des données informatiques de la commune. Il explique qu'il serait bon d'envisager un stockage via un serveur, et d'améliorer dans le même temps la sauvegarde informatique.

Rentrée scolaire: L'école Victor Hugo compte 64 élèves et l'école Saint-Joseph, 60.

TAPs:

- Yves GUILLAUME a intégré l'équipe d'animation des temps périscolaires, et proposera des activités autour du sport, du jardinage et du patrimoine. Il assure également un soutien au restaurant scolaire, à la garderie, ainsi qu'à l'administration du service animation. Ces nouvelles missions représentent environ 27% de son temps travail. Un agent du service technique devrait voir augmenter sa durée hebdomadaire de service afin de pallier à cette nouvelle organisation.

- Les bénévoles, chargés de l'encadrement de l'aide aux devoirs sont plus nombreuses cette année (nouvelles recrues : Chantal MORICE, Yvonne RIVIERE et Danielle GHIONE). Une convention leur a été proposée par la mairie afin de définir le rôle et les responsabilités de chacun.

- La facturation des activités ne semble pas avoir eu d'effet négatif sur l'inscription des enfants puisque la fréquentation, en ce début d'année scolaire, est stable par rapport à l'an passé.

- Tous les encadrants TAP ont également conventionné avec la mairie afin d'encadrer notamment le temps de préparation des activités, mais aussi le budget maximum accordé pour l'achat de fournitures.

- Un inventaire des fournitures a été effectué afin de les mutualiser au maximum entre les différents services.

Compostage: Une formation à destination des agents et des élus a eu lieu mercredi dernier, permettant ainsi de redémarrer sur de bonnes bases.

Maisons fleuries: Le Comité Départemental a été séduit par la commune de Saint-Perreux puisqu'il est passé 2 fois en mai et en juillet. Cela motive davantage la commission Embellissement pour améliorer encore l'aspect paysagé de la commune, et pourquoi ne pas envisager une Fleur.

Sécurisation des voies: La pose des coussins berlinois débutera prochainement dans la rue Sous le Bois. Concernant les routes départementales, nous sommes toujours en attente de la mise en place de simulations par les services du département.

La Sablière: Mr le Maire rappelle aux élus la demande émise par des habitants de la rue, afin de voir abattre les sapins plantés par la commune il y a plusieurs années. A cette fin, un devis avait été sollicité auprès d'une entreprise spécialisée. Finalement, le coût paraissant onéreux, c'est une entreprise de Plessé qui interviendra. Elle se chargera d'abattre les résineux, puis de les évacuer pour en faire des plaquettes de chauffage ; le tout gratuitement.

Voirie:

- L'entreprise Lemée a terminé la pose du bicouche devant les vestiaires du stade.
- PATA : Les travaux de restauration des routes sont en cours.
- Des abribus ont été commandés auprès des chantiers d'insertion, pour La Graë notamment ; nous devrions les recevoir pour la fin du mois.

Travaux:

- Les alvéoles ont été posées sous la pergola située près de la cale.
- Le parquet du chœur de l'église a été changé.
- Le dossier des ateliers communaux est toujours à l'étude afin d'en diminuer le budget prévisionnel et optimiser le projet qui devra être présenté lors du prochain Conseil Municipal.
- Stade : Les bâches des abris de touche vont être changées (coût : 455€HT). Les bénévoles du FC ont révisé la peinture des mains courantes, ainsi qu'un bac facilitant le nettoyage des chaussures de joueurs.

Maison Philippot : Mr le Maire explique que, suite à l'acquisition de droit de la propriété située rue de l'Oust, la destruction de la maison pourrait coûter environ 2000€.

Sentier de l'Oust: Un bureau d'étude a été contacté pour examiner la possibilité de réaliser un boviduc sous la route départementale près du cimetière de l'Oust. Le coût de l'étude (8700€HT) pourrait être financé par le SMAGSNBVO dans le cadre du contrat de territoire. Concernant la construction du boviduc, Mr le maire et les communes voisines (St Vincent et St Jean) souhaitent solliciter la CCPR et la Région pour en supporter le financement, le sentier s'inscrivant dans un projet commun de maillage doux du territoire Nord de Redon.

Tennis : Il est nécessaire de trouver une solution pour filtrer les accès au terrain.

Salle socioculturelle: Mr le maire explique qu'il a constaté, à plusieurs reprises, que les utilisateurs de la salle stationnent leur véhicule sur les dalles près des fenêtres situées au Sud, pour charger ou décharger. Or, cela occasionne des dégradations que nous ne pouvons laisser faire. Ainsi, Mr le maire suggère l'installation de piquets ou murets pour empêcher l'accès des véhicules à cet endroit. Il précise que l'interdiction d'accès sera noté dans le règlement de la salle.

Un extincteur, mal situé, pourrait être changé de place, près des sanitaires Hommes.

Maison paroissiale: Nous sommes toujours en attente d'un retour du diocèse sur la proposition communale.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====
MAIRIE DE SAINT-PERREUX
=====



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94
=====

CONSEIL MUNICIPAL
=====

SEANCE du 8 septembre 2015
=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2015

Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 30 juin 2015

REGLEMENT DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Monsieur le Maire et Madame Stéphanie GUITTON, Conseillère Municipale chargée de l’Information, expose à l’Assemblée qu’un projet de règlement de l’affichage publicitaire par banderoles a été élaboré et diffusé aux conseillers municipaux pour étude en vue de le valider lors de la présente séance.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour et une Abstention:

- DECIDE de valider le règlement de voirie proposé qui sera annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de l’exécution de la présente décision
- NOMME deux élus référents : Lionel JOUNEAU et Patrice KERVADEC

ACHAT DE BANDEROLES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux structures métalliques ont été acquises dernièrement afin d'y afficher les évènements de la commune, voire des alentours. Il précise qu'elles sont d'ailleurs en phase d'installation.

Compte-tenu de leur situation intéressante, Mr le Maire suggère d'acheter 4 banderoles qui permettraient de diffuser des messages simples, émanant de la mairie (ex : Joyeuses fêtes).

La société Nuances de Redon propose un devis à 480€HT.

Suite au débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

REGLEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire et Monsieur Michel DESNÉE, Adjoint chargé de la voirie exposent à l'Assemblée qu'un projet de règlement de voirie a été élaboré et diffusé aux conseillers municipaux pour étude en vue de le valider lors de la présente séance.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de valider le règlement de voirie proposé qui sera annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

VOIRIE – COMPLÉMENT DE PANNEAUX

Dans le cadre du programme de sécurisation des voies du bourg, Mr le Maire rappelle les aménagements décidés préalablement par les élus sur certaines rues du bourg. Concomitamment à la mise en place d'éléments réduisant la vitesse des véhicules, un affichage approprié par le biais de panneaux doit être installé, notamment pour les zones à 30km/h.

Ainsi, Mr le Maire propose les devis suivants de la société Léone Sign :

- Affichage zone à 30 : 2 419.68 €HT
- Avertissement modification du régime de priorités : 728.28 €HT

Afin de respecter leurs engagements, et suite au débat, les élus valident à l'unanimité ces achats qui feront l'objet d'une inscription à la section Investissement du budget communal.

Ils chargent Mr le Maire de solliciter un complément de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

ASSURANCES – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 février dernier nommant la société Consultassur pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence pour les contrats d'assurance de la collectivité. La consultation s'est achevée le 28 mai, et Consultassur a procédé à l'analyse des offres, dont une synthèse est remise aux élus.

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient désormais d'attribuer les lots aux candidats les mieux disant dont les contrats débiteront le 1^{er} janvier 2016.

Eu égard à l'analyse des offres, Mr le Maire propose de retenir :

- Lot 1 - Dommages aux biens : GROUPAMA
- Lot 2 – Responsabilité civile : MAIF
- Lot 3 - Automobile : GROUPAMA
- Lot 4 – Protection juridique : MAIF
- Lot 5 – Risques statutaires : GROUPAMA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide de retenir la proposition de Mr le Maire;
2. Décide que les contrats prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
3. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

ASSURANCES – CONVENTION D'ASSISTANCE ANNUELLE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'assistance annuelle proposée par la société Consultassur. En résumé, Consultassur apporterait son soutien dans le suivi de certains dossiers, le contrôle des factures d'assureurs, les conflits avec les assurances, pourrait émettre un avis sur la pertinence de souscrire une « Dommages et Ouvrages » pour les gros chantiers, etc. Le contrat serait signé pour 5 ans, et pourrait permettre également de relancer une consultation en assurance dans 3 ans.

Après avoir débattu sur les différents points de vue, le Conseil Municipal :

- 1 Décide de retenir la proposition de Consultassur;
- 2 Décide que le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- 3 Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

RÉSERVE FONCIERE : PARCELLE AA134

Mr le Maire présente la situation de la place dite « Impasse de l'Abbaye », appartenant à plusieurs copropriétaires. Compte tenu de sa localisation et de son entretien, Mr le Maire explique qu'il serait juste qu'elle soit communale, dans une logique d'aménagement urbain.

Mr le Maire soumet à l'assemblée de faire une offre d'achat aux propriétaires à hauteur de 9€ le m² pour cette parcelle mesurant 610m².

Après échanges des vues, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette acquisition foncière.

BIEN VACANT ET SANS MAITRE – PARCELLE ZB275

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle ZB275, d'une contenance de 440m², est décédé en 1980, il y a donc plus de 30 ans. Il précise que ledit terrain supporte une ruine qui menace de s'effondrer, mettant en danger la sécurité des usagers de la rue de l'Oust. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que ce dernier propriétaire est bien Mr PHILIPPOT, et des services fiscaux, que les taxes annuelles font l'objet d'une admission en non-valeur depuis plusieurs années.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens. Cet immeuble revient donc à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Considérant que ce bien fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exercer ses droits sur la parcelle ZB275, en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

MOTION DE SOUTIEN A L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT-PERREUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT-PERREUX soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

VŒU CONCERNANT L'AMÉLIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA DESSERTE DE LA GARE REDON EN TGV DIRECTS

« Lors de la réunion du lundi 31 août à Redon, la Direction Régionale de la SNCF et le Conseil Régional de Bretagne ont présenté une grille de desserte de la Gare de Redon en TGV directs dont les contenus étaient déjà connus à la date du 7 Juillet 2015.

Néanmoins, au cours de cette même réunion, ils ont annoncé publiquement la reprise de négociations et le fait qu'une nouvelle date avait été retenue à cet effet, le mercredi 23 septembre 2015.

Au vu de ces informations, nous pouvons considérer que la discussion n'est pas close et que nous sommes toujours dans une posture de possible dialogue tendant à faire évoluer, quantitativement et qualitativement, l'offre de TGV directs desservant la Gare de Redon Bretagne Sud. C'est pourquoi, après des mois d'échanges épistolaires et de difficultés à nouer les contacts avec la SNCF, les collectivités

locales et les acteurs économiques du Pays de Redon réaffirment leur volonté de donner une nouvelle chance à la négociation.

Dans ce cadre, ils réaffirment leurs priorités qui permettraient d'aboutir à un compromis acceptable:

- Ajout d'un TGV direct dans chaque sens Paris-Redon et Redon-Paris, par rapport à la proposition actuelle, soit 5 TGV directs quotidiens dans le sens Redon-Paris et au minimum 4 dans le sens Paris-Bedon
- Arrivée en TGV direct le matin à Paris avant 8h30
- Arrivée en TGV direct le soir à Paris avant 21h00
- Arrivée en TGV direct le matin à Redon avant 9h30
- Combinaisons des dessertes possibles en « départ-arrivée » sur la Gare de Redon, le matin et le soir, ceci afin de limiter au maximum l'évasion des voyageurs TGV vers les gares de centre-ville de Rennes et de Nantes, telle que nous pouvons la constater aujourd'hui.

Ils rappellent au passage que les comptages quotidiens qui ont été réalisés, en 2009 puis en 2013, ont permis de démontrer sur une journée complète de mardi et de jeudi, que plus de 260 voyageurs montaient ou descendaient du TGV en Gare de Redon, soit une moyenne de 37 voyageurs par TGV. Ce chiffre pourrait être très largement dépassé à partir de 2017 si la desserte était améliorée selon les principes ci-dessus énoncés; en ce sens la préoccupation du territoire rejoint celle de la SNCF de favoriser et d'optimiser sa démarche commerciale.

Lors de la réunion du 31 août, chacun des participants a par ailleurs pu constater que ce dossier très sensible fait l'objet d'un très large consensus territorial: élus, acteurs économiques, usagers des transports ferroviaires, habitants du Pays de Redon Bretagne Sud. Les acteurs économiques expriment notamment avec force que des améliorations de desserte leur éviteront des déplacements difficiles vers Rennes et vers Nantes, ce qui contribuera plus efficacement à la performance économique de tout le sud-est de la Bretagne et au développement durable.

Les collectivités territoriales, impliquées financièrement dans le projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la Gare de Redon, sont disposées à favoriser, à la mesure de leurs moyens, le repositionnement offensif de la Gare TGV de Redon-Bretagne Sud. Cette action n'a de sens que si l'offre de desserte en TGV directs est améliorée dès 2017, à l'occasion de la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse. Ce sujet participe éminemment à l'aménagement futur du territoire breton et ligérien et en ce sens il est, bien évidemment, d'intérêt général.

L'ensemble des acteurs concernés rappellent aussi qu'ils resteront très attentifs à l'évolution des échanges et qu'ils ne manqueront pas de poursuivre et d'amplifier si nécessaire la mobilisation territoriale sur ces sujets essentiels pour le devenir du Pays de Redon et de sa zone d'attractivité ferroviaire TGV.

Sur la base de cet exposé, Mr le Maire de la Commune de SAINT-PERREUX, propose au Conseil municipal :

- 1/ d'apporter son soutien plein et entier aux propositions figurant ci-dessus et à la démarche de mobilisation engagée
- 2/ d'appuyer la demande transmise à la SNCF de renforcer la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, dès la mise en service de la LGV Bretagne, en 2017
- 3/ de revoir les horaires de desserte afin que la « journée de travail », à Paris ou à Redon, puisse être optimisée
- 4/ de favoriser une parfaite adéquation des dessertes de la Gare de Redon, le matin et le soir, par les TGV directs, ceci afin d'éviter que les voyageurs soient contraints de se rendre à Rennes ou à Nantes pour y prendre le TGV. »

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir débattu, se montre favorable à ce vœu.

INFORMATIONS

Gestion différenciée des espaces verts: Présentation du programme par Lucette GOSSELIN du SMGBO.

La gestion différenciée consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation ou leur usage, afin de répondre aux enjeux de développement durable tels que culturels, écologiques, sociaux ou économiques.

La méthode est la suivante :

- inventaire des espaces verts que l'on retranscrit ensuite sur une cartographie de la commune, permettant ainsi d'en connaître l'emplacement et la surface
- inventaire des pratiques d'entretien par les agents, permettant de ventiler un temps d'entretien par type d'espace
- classement des espaces selon 4 codes :
 - code 1 : aspect impeccable
 - code 2 : aspect soigné
 - code 3 : aspect rustique
 - code 4 : aspect naturel

Le document élaboré est évolutif afin de s'adapter au mieux aux pratiques des agents, aux attentes des élus, ainsi qu'à la parfaite compréhension des citoyens.

Semaine Bleue: Le repas aura lieu à Saint-Perreux le mardi 13 octobre (environ 300 personnes attendues) et sera animé par les convives eux-mêmes. La section « Danses Bretonnes » de l'ASL proposera un fest-deiz en après-midi.

Guirlandes de Noël: Dans le cadre du contrat, quelques guirlandes vont être changées.

Programme des festivités :

- Téléthon : week-end du 5 décembre 2015
- RDV de Noël : vendredi 18 décembre 2015

Associations:

- Nouvelle section de danse Country au sein de l'ASL.
- Activité de Tai Chi Chuan – Qi Gong toutes les semaines à la salle socioculturelle.
- Activité Théâtre en cours de création.

Enfance et Jeunesse: Le centre de loisirs et l'Espace Jeunes ont connu une bonne fréquentation ; le programme a été apprécié.

Communication:

- Le prochain bulletin municipal paraîtra début octobre.
- Le site Internet est actualisé régulièrement.

Informatique: Mr le Maire présente aux élus la faiblesse du système actuel de sauvegarde et de stockage des données informatiques de la commune. Il explique qu'il serait bon d'envisager un stockage via un serveur, et d'améliorer dans le même temps la sauvegarde informatique.

Rentrée scolaire: L'école Victor Hugo compte 64 élèves et l'école Saint-Joseph, 60.

TAPs:

- Yves GUILLAUME a intégré l'équipe d'animation des temps périscolaires, et proposera des activités autour du sport, du jardinage et du patrimoine. Il assure également un soutien au restaurant scolaire, à la garderie, ainsi qu'à l'administration du service animation. Ces nouvelles missions représentent environ 27% de son temps travail. Un agent du service technique devrait voir augmenter sa durée hebdomadaire de service afin de pallier à cette nouvelle organisation.

- Les bénévoles, chargés de l'encadrement de l'aide aux devoirs sont plus nombreuses cette année (nouvelles recrues : Chantal MORICE, Yvonne RIVIERE et Danielle GHIONE). Une convention leur a été proposée par la mairie afin de définir le rôle et les responsabilités de chacun.

- La facturation des activités ne semble pas avoir eu d'effet négatif sur l'inscription des enfants puisque la fréquentation, en ce début d'année scolaire, est stable par rapport à l'an passé.

- Tous les encadrants TAP ont également conventionné avec la mairie afin d'encadrer notamment le temps de préparation des activités, mais aussi le budget maximum accordé pour l'achat de fournitures.

- Un inventaire des fournitures a été effectué afin de les mutualiser au maximum entre les différents services.

Compostage: Une formation à destination des agents et des élus a eu lieu mercredi dernier, permettant ainsi de redémarrer sur de bonnes bases.

Maisons fleuries: Le Comité Départemental a été séduit par la commune de Saint-Perreux puisqu'il est passé 2 fois en mai et en juillet. Cela motive davantage la commission Embellissement pour améliorer encore l'aspect paysagé de la commune, et pourquoi ne pas envisager une Fleur.

Sécurisation des voies: La pose des coussins berlinois débutera prochainement dans la rue Sous le Bois. Concernant les routes départementales, nous sommes toujours en attente de la mise en place de simulations par les services du département.

La Sablière: Mr le Maire rappelle aux élus la demande émise par des habitants de la rue, afin de voir abattre les sapins plantés par la commune il y a plusieurs années. A cette fin, un devis avait été sollicité auprès d'une entreprise spécialisée. Finalement, le coût paraissant onéreux, c'est une entreprise de Plessé qui interviendra. Elle se chargera d'abattre les résineux, puis de les évacuer pour en faire des plaquettes de chauffage ; le tout gratuitement.

Voirie:

- L'entreprise Lemée a terminé la pose du bicouche devant les vestiaires du stade.
- PATA : Les travaux de restauration des routes sont en cours.
- Des abribus ont été commandés auprès des chantiers d'insertion, pour La Graë notamment ; nous devrions les recevoir pour la fin du mois.

Travaux:

- Les alvéoles ont été posées sous la pergola située près de la cale.
- Le parquet du chœur de l'église a été changé.
- Le dossier des ateliers communaux est toujours à l'étude afin d'en diminuer le budget prévisionnel et optimiser le projet qui devra être présenté lors du prochain Conseil Municipal.
- Stade : Les bâches des abris de touche vont être changées (coût : 455€HT). Les bénévoles du FC ont révisé la peinture des mains courantes, ainsi qu'un bac facilitant le nettoyage des chaussures de joueurs.

Maison Philippot : Mr le Maire explique que, suite à l'acquisition de droit de la propriété située rue de l'Oust, la destruction de la maison pourrait coûter environ 2000€.

Sentier de l'Oust: Un bureau d'étude a été contacté pour examiner la possibilité de réaliser un boviduc sous la route départementale près du cimetière de l'Oust. Le coût de l'étude (8700€HT) pourrait être financé par le SMAGSNBVO dans le cadre du contrat de territoire. Concernant la construction du boviduc, Mr le maire et les communes voisines (St Vincent et St Jean) souhaitent solliciter la CCPR et la Région pour en supporter le financement, le sentier s'inscrivant dans un projet commun de maillage doux du territoire Nord de Redon.

Tennis : Il est nécessaire de trouver une solution pour filtrer les accès au terrain.

Salle socioculturelle: Mr le maire explique qu'il a constaté, à plusieurs reprises, que les utilisateurs de la salle stationnent leur véhicule sur les dalles près des fenêtres situées au Sud, pour charger ou décharger. Or, cela occasionne des dégradations que nous ne pouvons laisser faire. Ainsi, Mr le maire suggère l'installation de piquets ou murets pour empêcher l'accès des véhicules à cet endroit. Il précise que l'interdiction d'accès sera noté dans le règlement de la salle.

Un extincteur, mal situé, pourrait être changé de place, près des sanitaires Hommes.

Maison paroissiale: Nous sommes toujours en attente d'un retour du diocèse sur la proposition communale.